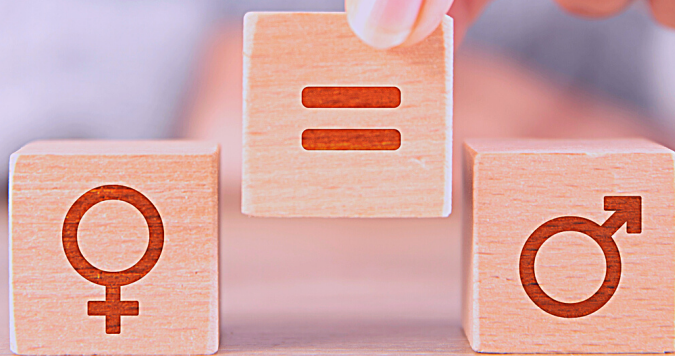




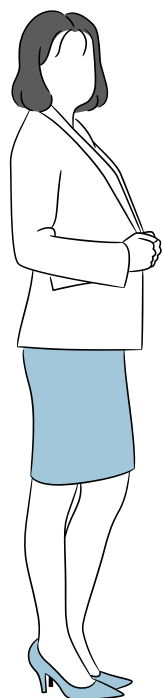
Egalité Homme / Femme

Comme chaque année depuis la loi « avenir professionnel » du 5 septembre 2018 portant sur la création de l'index égalité, chaque entreprise doit calculer et publier les données de l'entreprise correspondant aux indicateurs fixés par la loi.

« Pour 2022, DBV Technologies France affiche un index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes de 87/100. Ce score est satisfaisant et en cohérence avec ceux des deux années précédentes. Il traduit l'implication de DBV Technologies dans l'égalité professionnelle ».

Vous trouverez ci-après le score détaillé de DBV Technologies :

INDICATEURS	SCORES 2020	SCORES 2021	SCORES 2022
Écart de rémunération de base et variable + primes individuelles	29/40	35/40	27/40
Écart de répartition des augmentations individuelles	20/20	35/35	35/35
Écart de répartition des promotions	15/15	N/A*	N/A*
Pourcentage de salariées augmentées à leur retour d'un congé maternité	15/15	15/15	15/15
Nombre de femmes et d'hommes dans les 10 plus hautes rémunérations	10/10	10/10	10/10
TOTAL = INDEX	89/100	95/100	87/100



*L'indicateur « Ecart de répartition des promotions » n'est pas mesuré dans les sociétés de moins de 250 collaborateurs

DBV Technologies poursuivra ses objectifs d'égalité professionnelle entre hommes et femmes dans la continuité des années précédentes sur les axes suivants:

- Embauche et évolution professionnelle,
- Rémunération effective,
- Articulation activité professionnelle / responsabilité familiale.

Par ailleurs, DBV TECHNOLOGIES réaffirme sa volonté de lutter contre toutes les formes de discriminations liées au genre, dans toutes les étapes de la vie professionnelle, en analysant chaque année la situation de la société à partir d'éléments quantitatifs et objectifs.